

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET : Compte administratif et compte de gestion du budget transport à la demande et affectation des résultats

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt-six février,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

L'exposé du compte administratif du budget annexe transport à la demande 2023 réalisé, les évolutions des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement exposées et argumentées, il est proposé au conseil communautaire :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget annexe transport à la demande,

- D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2023 par le Trésorier payeur principal, au budget annexe transport à la demande,

- D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe transport à la demande et les résultats suivants, présentés ci-dessous,

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La balance générale du compte administratif 2023 du budget annexe transport à la demande fait apparaître les chiffres suivants:

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 738,94	G 27 227,34	G-A 9 488,40
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 310,00	H-B 1 310,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 19 458,58 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 418,07 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 17 738,94	Q= G+H+I+J 48 413,99	=Q-P 30 675,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 17 738,94	= G+I+K 46 685,92	28 946,98
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 1 728,07	1 728,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 17 738,94	= G+H+I+J+K+L 48 413,99	30 675,05

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement soit 28 946,98 €, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », et l'excédent d'investissement, soit 1 728,07 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Après que le Président ait quitté la salle afin que l'assemblée puisse délibérer, ce dernier ne prenant pas part au vote,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 à l'unanimité, après en avoir délibéré
 pour : 39, contre : 0, abstention : 0

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget annexe transport à la demande,

- **APPROUVE** le Compte Gestion établi pour l'exercice 2023 par le Tr annexe transport à la demande,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe transport à la demande arrêté aux résultats suivants présentés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget annexe transport à la demande 2023, tel que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ourliac', written over a horizontal line.

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 01/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 04/03/2024

Le Président



André VIOLA

